

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN32

AMENDEMENT

présenté par
Mme Thillaye, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 19

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à ces locaux et terrains »

les mots :

« aux locaux et aux terrains mentionnés au premier alinéa du présent I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.